

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h00.

**Étaient présents** : Jean-François Daly – Patrick Verdin – Rolande Grolier – Michel Tiefenbach – Christelle Rutkowski – Nathalie Evrard – Martine Roussel – Lucien Larcanché – Rudy Marage – Nadine Leclercq – Virginie Rizzo et Michel Koniusz formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Olivier Nathiez (procuration à Jean – François Daly)  
Amélie Nowicki (procuration à Lucien Larcanché)  
Maxime David (procuration à Michel Tiefenbach)  
Alain Pakosz  
Claire Secq (Arrivée à 18h35)  
Antoine Hector  
**Absente** : Caroline Brissez

**Secrétaire de séance** : Michel Koniusz

**Auxiliaire administrative** : Dominique Spadaro

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur JF. Daly Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 09 juin 2023, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint (12 présents sur 19), la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **I – Délibérations**

I – 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter pour une année un adjoint technique contractuel au service restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour pallier à l'accroissement temporaire d'activité dû au nombre croissant d'élèves à la cantine.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette création de poste.

- pour : 15
- abstention : 0
- contre : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 2 : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la révision de la Commune d'Hornaing de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, la collectivité a déterminé la modification de son PLU par arrêté du 1/06/2023 et demande au CM de Erre d'émettre un avis du fait des limites territoriales des deux communes. L'ensemble du dossier notamment les modifications envisagées est présenté au Conseil Municipal pour avis.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur la modification du PLU de Hornaing.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 3 : M. le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour la réalisation de travaux à la Maison des associations. La compétence dans ce domaine appartenant à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer une convention de partenariat entre les deux collectivités.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour l'autoriser à signer la convention.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 4 : M. le Maire propose à l'assemblée l'emploi d'un apprenti en CAP jardinier paysagiste en partenariat avec le centre de Genech formation à Lesquin. Il informe que la durée de formation est de deux années.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

I – 5 : Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative (DM) suivante à l'intérieur du Chapitre 041 afin de régulariser le compte 203 par une opération d'ordre.

**Dépenses :**

212 (041) Agencements et aménagements	108€
2131 (041) Bâtiments publics	23 000€
Total dépenses :	23 108€

**Recettes :**

203 (041) Frais d'études	23 108€
Total recettes :	23 108€

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité*

**Arrivée de Claire Secq à 18h35 qui prend part au débat.**

Informations diverses :

Inauguration du Monument aux morts le 27 septembre 2023 à 15h

Rapport d'activités 2022 du SMTD.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h25. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.